

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ISIGNY-OMAHA INTERCOM

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLUI approuvé le 18 mars 2021

4.2 - Règlement graphique :

Plan d'assemblage

4.2.41 - Commune de La Bazoque

Modification n°1
vu pour être annexé à la
délibération du Conseil
Communaire en date du
22 septembre 2022



Dossier d'approbation

210 rue Alexis de Tocqueville
Parc d'activités du Golf
50000 ST-LÉ
Tél : 02 33 79 63 52
contact@planis.fr

Prescriptions

Bâtiments situés en zone agricole ou naturelle pouvant faire l'objet d'un changement de destination (Art.L151-11, 2° CU)

- ★ Bâtiment avec intérêt architectural
- ★ Bâtiment sans intérêt architectural

Éléments patrimoniaux à préserver (Art.L151-19 CU)

- ▲ Bâti remarquable (puits, boulangeries, fermes-manoirs...)
- Linières remarquable à protéger (murs)
- - Linière remarquable à créer (murs)
- Origine du cône de vue à préserver
- Cône de vue à préserver
- ▨ Secteur patrimonial à préserver

Éléments patrimoniaux à préserver (Art.L151-23 CU)

- ▲ Arbre remarquable, alignements plantés
- Haies à préserver
- - Haies à créer
- ▨ Boissements, arborescences, vergers, parcs
- ▨ Franges bocagères des marais
- ▨ Mares, étangs

Cheminement à conserver ou à créer (Art.L151-38 CU)

- Cheminement à conserver
- - Cheminement à créer

Autres prescriptions

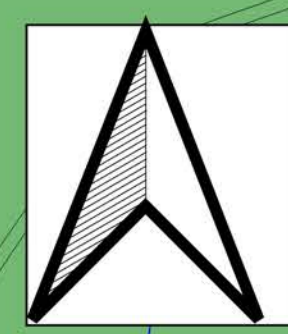
- ▨ Emplacement réservé (Art.L151-41 CU)
- ▨ Espace boisé classé (Art.L113-1 CU)
- ▨ Bande d'inconstructibilité autour des axes à grande circulation (Art.L111-6 et L.111-8 CU)
- ▨ Bande d'inconstructibilité le long de certaines routes départementales et / ou pour maintenir un alignement bâti (Art.L151-19 CU)
- ▨ Secteur de carrière protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (Art.R151-34, 2° CU)
- ▨ Bande littorale des 100 mètres
- ▨ Limite des Espaces Proches du Rivage (E.P.R.)
- ▨ Zones inondables < 1 m (aléa faible à moyen) (source : DREAL Normandie, novembre 2021 (sour réserve d'une actualisation des données de la DREAL))
- ▨ Zones inondables > 1 m (aléa fort à très fort) (source : DREAL Normandie, novembre 2021 (sour réserve d'une actualisation des données de la DREAL))
- ▨ Linières de rez-de-chaussées commerciales (Art.L151-16 CU)
- ▨ Secteurs OAP

Informations

- ▨ Zones humides (Source : DREAL Normandie, juillet 2022 (sour réserve d'une actualisation consultable sur le site <https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/8/zh.map>))
- ▨ Zones humides repérées par la DREAL mais non observées par PLANIS sur le terrain (Source : Etude Zones Humides, PLANIS 2018)
- ▨ Zones humides observées par PLANIS sur le terrain (Source : Etude Zones Humides, PLANIS 2018)
- ▨ Zone de nuisance sonore (Art.R151-3 CU et L571-10 CE)
- ▨ Projet de liaison routière
- Eléments Archéologiques (Source : DRAC Normandie, 2019)

Éléments du cadastre

- ▨ Limites communales
- ▨ Limite des communes déléguées
- ▨ Bâti
- ▨ Parcellaire (source : Cadastre PCI Vecteur 2022)
- ▨ Réseau viaire
- ▨ Cours d'eau



Forêt de Montfiquet

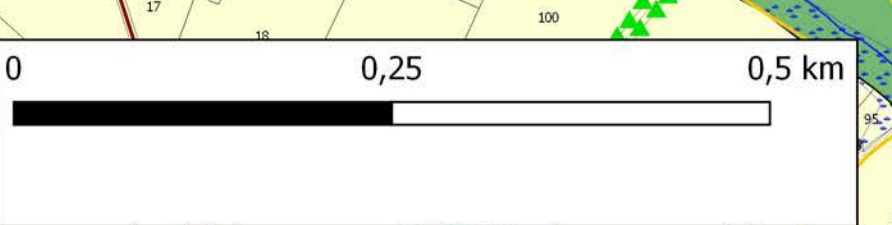
BALLEROY-SUR-DROME

PLANQUERY

LA BAZOQUE

LITTEAU

CORMOLAIN



Zonage

| | |
|-------|--|
| Uasr | Sous-secteur urbain correspondant à de l'habitat majoritairement ancien situé au sein d'un pôle secondaire ou relais |
| Ua | Secteur urbain correspondant à de l'habitat majoritairement ancien situé au sein d'un pôle |
| Ub | Secteur urbain correspondant aux extensions pavillonnaires situées au sein d'un pôle |
| Uh | Secteur urbain à vocation principale d'habitat situé en dehors d'un pôle |
| Ue | Secteur urbain à vocation d'équipements |
| Ul | Secteur urbain à vocation de loisirs ou de tourisme |
| Ux | Secteur urbain à vocation d'activités économiques |
| Uxc | Sous-secteur urbain à vocation d'activités commerciales |
| Uxa | Sous-secteur urbain à vocation d'activités économiques pouvant accueillir des bâtiments de grande hauteur |
| 1AUB | Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé au sein des pôles (sauf pôles secondaires et relais) et des communes associées à un pôle |
| 1AUBr | Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé au sein d'un pôle secondaire ou d'un pôle relais |
| 1AUh | Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé en dehors d'un pôle |
| 1AUe | Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'équipements |
| 1AUI | Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation de loisirs ou de tourisme |
| 1AUX | Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'activités économiques |
| 1AUXc | Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'activités commerciales |
| 2AUB | Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'habitat situé au sein d'un pôle |
| 2AUh | Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'habitat situé en dehors d'un pôle |
| 2AUe | Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'équipement |
| 2AUI | Secteur à urbaniser à long terme à vocation de loisirs ou de tourisme |
| 2AUX | Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques |
| N | Zone naturelle |
| Nr | Secteur naturel remarquable |
| Nl | Secteur naturel de loisirs ou de tourisme |
| Nm | Secteur accueillant des activités maritimes au sein de l'espace naturel |
| Nx | Secteur d'activité artisanale en zone naturelle |
| A | Zone agricole |
| Al | Secteur agricole de loisirs ou de tourisme |
| Apr | Secteur agricole proche du rivage |
| Ax | Secteur d'activité artisanale en zone agricole |